Elaboration du PLU
- zoom centre ville -

Département des
Bouches du Rhône

Commune de
Plan d'Orgon

Plan Local d'Urbanisme

5. ZONAGE REGLEMENTAIRE 2/2

Echelle : 1 / 2000 ème

Vu pour être annexé à la délibération n° du 23 avril 2018 approuvant le PLU.

Le maire, J.L. LEPIAN

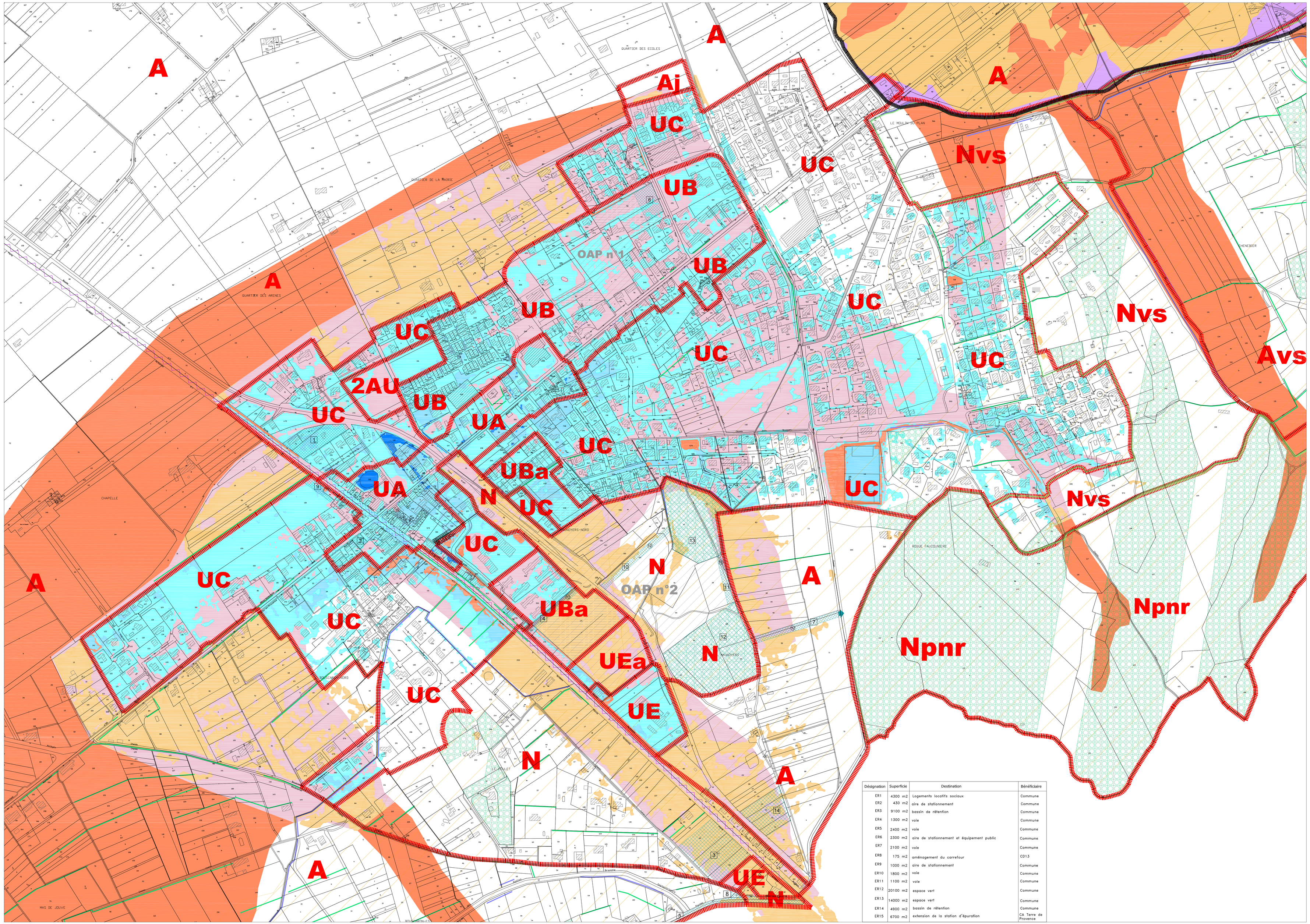

Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
ER1	4300 m2	Logements locatifs sociaux	Commune
ER2	430 m2	aire de stationnement	Commune
ER3	9100 m2	bassin de rétention	Commune
ER4	1300 m2	voie	Commune
ER5	2400 m2	voie	Commune
ER6	2300 m2	aire de stationnement et équipement public	Commune
ER7	2100 m2	voie	Commune
ER8	175 m2	aménagement du carrefour	CD13
ER9	1000 m2	aire de stationnement	Commune
ER10	1800 m2	voie	Commune
ER11	1100 m2	voie	Commune
ER12	20100 m2	espace vert	Commune
ER13	14000 m2	espace vert	Commune
ER14	4900 m2	bassin de rétention	Commune
ER15	6700 m2	extension de la station d'épuration	CA Terre de Provence

Légende :

- Trait de zonage
- UA — Nom de zone
- 3 12 — Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espaces verts
  - emprise de l'E.R.
  - N° de l'E.R.
- Voie bruyante
- Rez-de-chaussée dédiés aux activités commerciales et artisanales
- Marge inconstructible de 100 m de part et d'autre de l'axe de l'autoroute
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- OAP n°1 : Secteur de mixité sociale : pour toute opération logements, 30% de logements locatifs aidés seront réalisés.
- OAP n°2 : Secteur de mixité sociale : pour toute opération de logements, 100% de logements locatifs aidés seront réalisés.
- Parcelles bâties dont les constructions n'apparaissent pas sur le cadastre (représentation schématique)

Directive Paysagère des Alpilles :

- Espaces Boisés Classés : Alignements d'arbre, haies
- Ripisylves
- Paysages Naturels Remarquables
- Zone Visuellement Sensible
- Espace Boisé Classé

Plan de Prévention du Risque Inondation :

- limite du périmètre du PPRi
- Bande de sécurité
- Zone R2 / aléa fort hors centre urbain
- Zone R1 / aléa modéré, zone peu ou pas urbanisée
- Zone Be / aléa exceptionnel
- Zone B1 / aléa modéré, zone urbanisée

Aléa feu de Forêt :

- Aléa induit - niveau faible à exceptionnel (cf. Annexe : Risques)

Risque Inondation par ruissellement :

- Aléa faible en Centre Urbain et Autre Zone Urbanisée
- Aléa faible, modéré et fort en Zone Peu ou Pas Urbanisée
- Aléa modéré en Centre Urbain et Autre Zone Urbanisée
- Aléa fort en Centre Urbain
- Aléa fort en Autre Zone Urbanisée et aléa Hydrogéomorphologique (HGM)
- Aléa Hydrogéomorphologique résiduel

N

Echelle : 1/2000 ème